

AI 2025-54

ARRETE DE DELIMITATION
PARCELLES AK n°325-160-137-138-139-201-202-205-212-213-327-316-317-318-319-320-321-288-289-290-
291-292-293-294-295-296
Les Fosses à Lins
Lotissement les Salicornes
Le Maire de la Commune de SAINT-GERMAIN-SUR-AY,
.....

*Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la volonté de la Commune de SAINT-GERMAIN-SUR-AY de délimiter entre la propriété publique communale relevant de la domanialité publique à caractère d'espace vert de l'espace communal sise à SAINT-GERMAIN-SUR-AY et les parcelles cadastrées AK n°325-160-137-138-139-201-202-205-212-213-327-316-317-318-319-320-321-288-289-290-291-292-293-294-295-296
Vu le procès-verbal concourant à la délimitation de la propriété des personnes publiques dressé par Thomas CHERRIER, géomètre expert en date du 14 Avril 2025, annexé au présent arrêté conforme à la doctrine de l'Ordre des géomètres-experts (Conseil Supérieur 24 janvier 2017)*

ARRÊTE

Article 1 : Limite de propriété

La limite de propriété est déterminée suivant la ligne A-B-C-D-E-F-G-H-I-J-K-L-M-N-O-P-Q-R-S-T-U-V-W-X-Y et la ligne Z-AA-AB-AC-AD-AE-AF-AG-AH-AI-AJ-AK-AL-AM-AN

Le plan intégré au procès-verbal susvisé permet de repérer sans ambiguïté la position des limites et des sommets.

Article 2 : Régularisation foncière

La présente délimitation a permis de mettre en évidence la concordance entre la limite foncière de propriété et la limite de fait de l'ouvrage public. Aucune régularisation foncière n'est à prévoir.

Article 3 : Notification

Le présent arrêté sera notifié au(x) riverain(s) concerné(s) et à Thomas CHERRIER, géomètre expert.

Article 4 : Recours

Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'auteur de l'arrêté. Suivant les cas un recours hiérarchique peut être déposé devant le supérieur hiérarchique de l'auteur de l'arrêté.

Fait à St Germain / M le 20-06-25

Le Maire,
Signature



Le Maire,
Christophe GILLES

Arrêté notifié aux riverains par courrier recommandé avec accusé de réception le :
Arrêté notifié par courrier simple à Thomas CHERRIER, géomètre expert le :
Arrêté affiché aux portes de la mairie le :